

N°DBCA-2020-049

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
3
- Votants :  
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**RECONSTRUCTION DU CIS BOSC-LE-HARD – CONVENTION FINANCIERE**

Le 25 juin 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération 2017-CA-32 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime en date du 15 décembre 2017 portant sur la Nouvelle Politique Immobilière.*

\*

\* \*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) va procéder à la reconstruction du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Bosc-le-Hard.

Le montant total de l'opération (aménagement du terrain, réalisation des études et des travaux, acquisition des mobiliers) est estimé à 2 450 000 € TTC, hors frais d'acte d'acquisition et de viabilisation du terrain.

Suite aux négociations menées par le président du Conseil d'administration, plusieurs communes environnantes ont accepté d'intervenir au financement de cette opération.

Le terrain d'implantation du nouveau Cis sera apporté par la ville Bosc-le-Hard dans le cadre d'une cession à l'euro symbolique au bénéfice du Sdis 76.

Par ailleurs, les communes se sont engagées à apporter des subventions d'investissement à hauteur de 288 000 € réparties comme suit :

Commune de Bosc-le-Hard	128 552,65 €
Commune de Authieux Ratieville	8 890,60 €
Commune de Bellencombre	13 455,33 €
Commune de Bracquetuit	8 352,69 €
Commune de Claville-Motteville	6 520,05 €
Commune de Cottevrard	12 040,45 €
Commune de Critot	11 116,00 €
Commune d'Esteville	10 386,35 €
Commune de Etainpuis	20 981,63 €
Commune de Frichemesnil	9 954,05 €
Commune de Grigneuseville	8 484,52 €
Commune de Grugny	28 927,59 €
Commune de Rosay	5 612,53 €
Commune de Saint Victor l'Abbaye	14 725,56 €

Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention, jointe en annexe, qui précise les engagements de chaque partie, conformément à la convention type approuvée par le Conseil d'administration ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\*  
\* \*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200625-DBCA-2020-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 25/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**